

CONTRE le PARC EOLIEN DE LA GRANDE CONTRÉE - 6 éoliennes à CHARLEVILLE

Dossier et difficulté en ligne de consulter les photomontages (Annexes 7-1).

En effet les pages en A3 ne peuvent être visualisées à l'horizontale et sans PC portable il faut se tordre le cou pour les voir. Il est possible dans la pièce 7 de visualiser en plus petit donc bien moins visibles tous les documents qui sont reproduits avec des traits de fond blancs horizontaux mal commodes en lecture. Bref de toute façon la plupart des photomontages indiquent que ce sont des éoliennes de 135 mètres pratiquement invisibles de partout sauf de CHARLEVILLE. C'est un miracle !

UNESCO vignoble et photomontages non objectifs

P.173 de l'étude d'impact « Notre projet se trouvant dans la Zone d'exclusion, les préconisations suivantes sont à respecter : Pas de développement de nouveau parc éolien sauf en cas de non-visibility avec le vignoble. »

Je me suis penchée sur les prises de vues ci-dessous concernant le vignoble de Bergères sous Montmirail

Paramètres des prises de vues «Mission UNESCO»

N°	Coordonnées (Lambert 93)			Localisation		Prise de vue				Eolienne la plus proche (m)	Eolienne la plus éloignée (m)
	X(Est)	Y(Nord)	Altitude (m)	Commune	Lieu	Date	Heure	Azimut	Angle de champ horizontal		
80	744357	6861761	214	Bergères-sous-Montmirail	Boutavent	24/06/2019	15:57	140	180	Ch6 - 7294m	Ch1 - 8123m
81	744444	6861482	173	Bergères-sous-Montmirail	Au pied des vignes	22/02/2019	16:58	129	180	Ch3 - 7012m	Ch1 - 7835m
82	747651	6861466	153	Boissy-le-Repos	Versant Nord Petit Morin	20/07/2020	16:34	153	180	Ch6 - 5874m	Ch1 - 6956m
83	750018	6861999	178	Le Thout-Trosnay	D343	24/06/2019	16:22	194	180	Ch6 - 6593m	Ch1 - 7732m
84	754728	6859757	203	Thalus-Saint-Prix	Vignoble	20/07/2020	16:54	235	180	Ch6 - 7617m	Ch1 - 8478m
85	756352	6850788	164	Broyes	Vignoble Sud	12/02/2019	10:31	286	180	Ch4 - 8846m	Ch3 - 9757m
86	752720	6848176	146	Sézanne	Vignoble Nord	12/02/2019	10:50	318	180	Ch1 - 7889m	Ch3 - 8699m
87	752859	6846334	138	Sézanne	Vignoble Sud	12/02/2019	11:09	341	180	Ch1 - 9508m	Ch6 - 10360m

Ci-dessous P.192 de la pièce 7 vue des éoliennes existantes. Il faut de bons yeux pour voir les éoliennes du parc de la Brie Champenoise et de la Butte Soigny



Commentaire:

A cette distance le parc éolien de la Grande Contrée n'est quasiment pas visible. De plus il vient s'intégrer dans un paysage éolien existant.

Ci-dessous une photo prise par nous-mêmes, récemment des parcs existants vus des vignes de Boutavent facilement localisable avec la borne au pied.

Nous ne devons pas avoir des appareils photos qui fonctionnent de la même façon.

Des vignes de BOUTAVENT (Bergères sous Montmirail) éoliennes des parcs de la Brie Champenoise (ENERTRAG) et de la BUTTE de SOIGNY (OSTWIND)



Après cette démonstration faut-il croire la réalité ci-dessous du dossier ?



Page 193



Pour les photomontages des dossiers de parcs éoliens en projet c'est toujours la même problématique. Dès qu'un enjeu paysager gêne il est minimisé.

C'est d'ailleurs la grosse difficulté de se faire une opinion paysagère dans la mesure où la défiance s'est installée. Il a d'ailleurs fallu dans certains dossiers refaire des photomontages pour prouver la non véracité des éléments portés à notre connaissance.

Comble de l'incongruité : j'ai le cas du projet de la Brie des Etangs ; SIEMENS GAMESA démontrait l'absence de Co-visibilité avec les vignes de BAYE et le projet EDPR voisin de FROMENTIERES BAYE JANVILLERS prouvait que les éoliennes dites non visibles étaient par contre très visibles.....

Dans le projet de la Grande Contrée il serait opportun concernant la protection de la valeur universelle des paysages du vignoble champenois de remettre en cause le niveau de visibilité des vignes de Boutavent.

Rappel : Les éoliennes existantes ont été mises en place avant la publication de la Charte Unesco en 2018 (inscription UNESCO du vignoble champenois en 2015) et aujourd'hui le raisonnement de dire « une de plus, dix de plus ne change rien » est infondé.

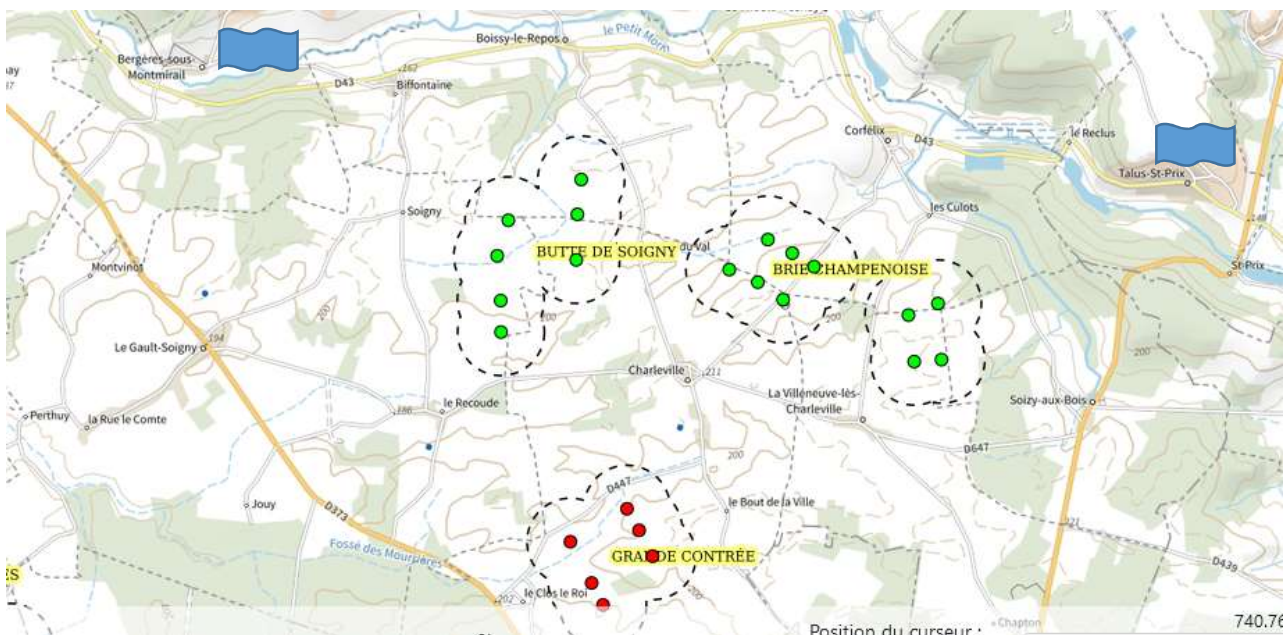
Et d'ailleurs au nom de la VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle) de ce terroir du vignoble champenois ces deux parcs non seulement **n'auraient pas dû exister** mais la plupart des éoliennes trop visibles des coteaux de Bergères sous Montmirail et de Talus Saint Prix (bannière bleue sur la carte) **devraient être détruites** pour donner une cohérence à la protection du vignoble champenois.

Sur le rapport du commissaire enquêteur concernant le parc de la Butte de Soigny on peut lire

- Que le site choisi ne me paraît pas de nature à apporter des nuisances significatives pour l'environnement naturel et humain, et qu'il répond à la charte « Eoliennes et Paysages de Champagne » ;

Au vu de la photo ci-dessus prise depuis les vignes de Boutavent, le parc de la Butte de Soigny ne répond absolument pas à la charte.... Que ce commissaire enquêteur vienne sur place aujourd'hui pour réitérer une telle absurdité.

Alors rajouter ce 3^{ème} parc de La Grande Contrée est non seulement incohérent mais d'une incongruité évidente ou bien un défi à l'UNESCO.



L'activité CHAMPAGNE dans la Marne est un énorme enjeu économique et social par son chiffre d'affaire et les emplois générés. ATTENTION de ne pas détruire la poule aux œufs d'or car chacun sait qu'un parc autorisé ce sont d'autres par la suite et le parc de la Grande Contrée en est un exemple.

Conclusion OSTWIND P.237 *Cette analyse nous permet donc de conclure que le projet éolien de la Grande Contrée n'aura aucun impact négatif sur la VUE du Bien UNESCO ainsi que sur le vignoble de champagne présent dans la zone rapprochée du parc*

A priori la Mission UNESCO n'a pas du tout le même point de vue

[Télécharger Obs_39_Avis_MCMCC](#) ↓
PDF - 1,59 Mb - 04/12/2023

Enquête publique et mise en ligne

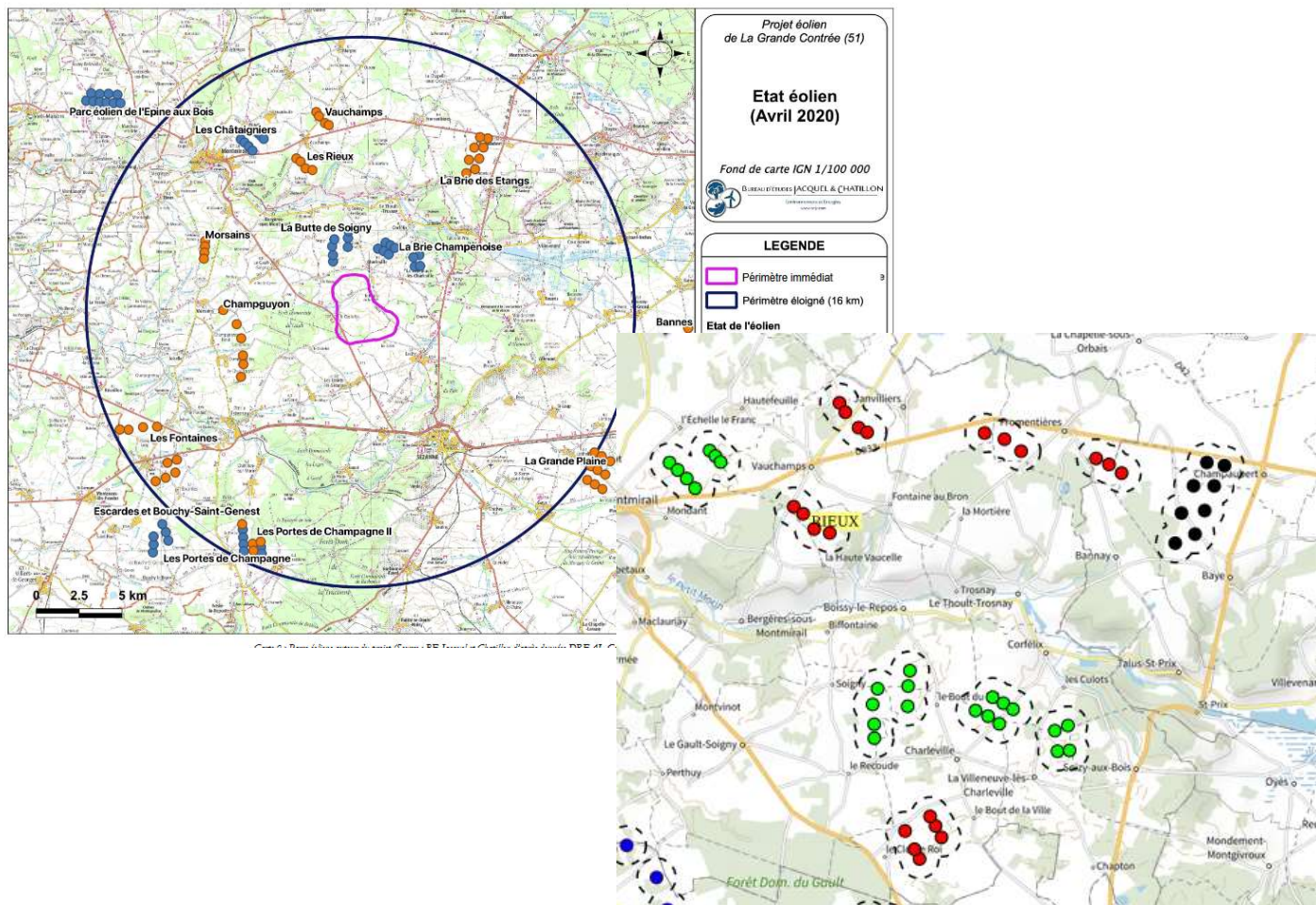
L'avis de la Mission UNESCO a été mis en ligne seulement le 4 décembre alors que l'enquête a débuté le 9 novembre. La plupart des autres pièces étaient en ligne le 20/10 sauf la MRAE le 10/11. Au vu de l'implantation prévue de ces 6 éoliennes, proches du vignoble, il était important que cet avis figurât dès le début de l'enquête afin d'éviter toutes les interrogations qui ont été formulées depuis le 9 novembre quant à la défense du terroir par la Mission mais aussi tout

« Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont les espaces de la naissance, de la production et de la diffusion commerciale mondiale d'un vin devenu le modèle des vins effervescents et une référence universelle de la célébration. »

simplement pour l'information afin que tout un chacun puisse formuler une observation en connaissance de cause.

Dossier et mise à jour de carte

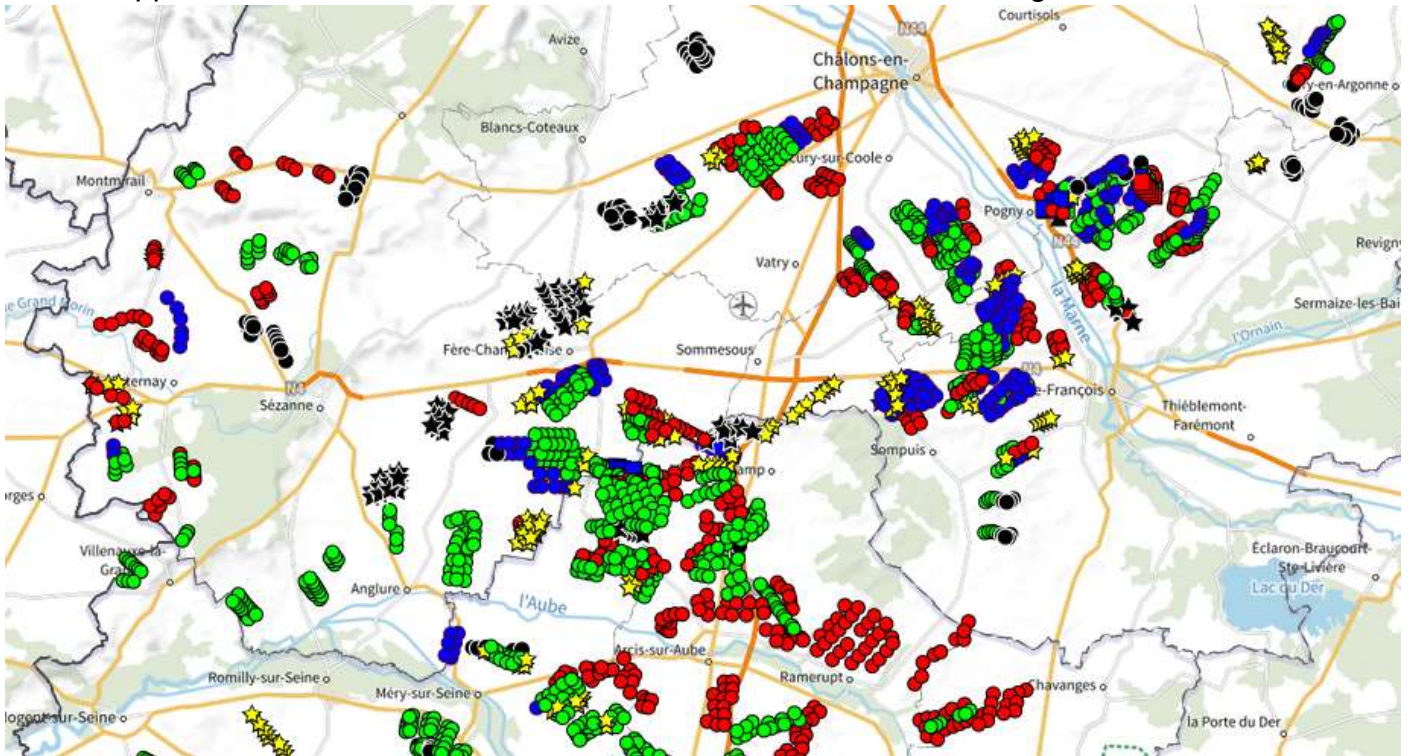
La carte ci-dessous n'est pas à jour. Il manque les 6 éoliennes de Fromentières dont l'enquête publique a eu lieu du 9 octobre au 9 novembre dernier, en instruction depuis 2020 et étude depuis 2012. Il est important qu'un dossier soit à jour pour permettre une appréhension correcte de l'évolution de l'implantation éolien du secteur autour du projet.



Saturation et tourisme

Les grandes plaines sont envahies mais les promoteurs s'attaquent aux vallées et au vignoble.

Il faut stopper l'envahissement éolien marnais et l'encerclement des villages.



Si rien n'est fait en ce sens c'est toute une économie touristique œnologique, mais aussi le tourisme de guerre (La « carotte » de Mondement est désormais inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO) qui risque d'être ternie par la présence de toutes ces éoliennes industrielles qui ne peuvent faire bon ménage avec les PAYSAGES vantés sur toutes les plaquettes touristiques.

Cherchez des publicités touristiques marnaises avec des éoliennes en page d'accueil.... Les documentaires sur la Champagne rivalisent d'exploit pour ne montrer aucune éolienne même en ULM

Le département, la région, les préfetures doivent vraiment prendre conscience des dégâts.

Les recommandations de l'Ae sont sans équivoque :

L'Ae recommande en premier lieu au pétitionnaire de proposer une implantation alternative hors zonage UNESCO pour son parc éolien.

L'Ae recommande par ailleurs au Préfet de ne pas autoriser le projet tant que le pétitionnaire n'aura pas reconsidéré sa localisation.

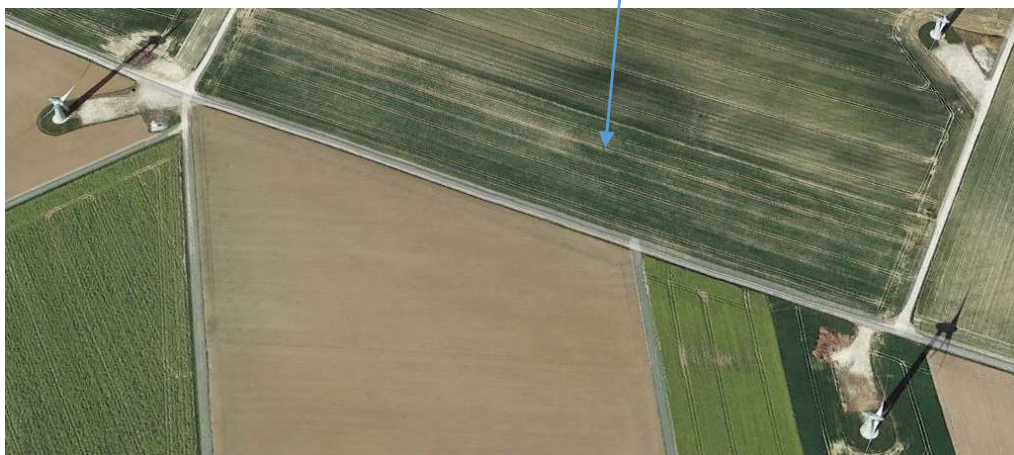
Mission Régionale

Respect de la qualité de vie et de la santé de la population – Perte sur la valeur des biens - encerclement pour CHARLEVILLE, LA VILLENEUVE, Le BOUT DE LA VILLE...

En échangeant sur place avec les habitants qui reconnaissent que pour le premier parc ils n'avaient pas pris conscience des inconvénients de l'éolien. A ma connaissance pas d'interview de la population déjà impactée. La presse s'en garderait-elle ?

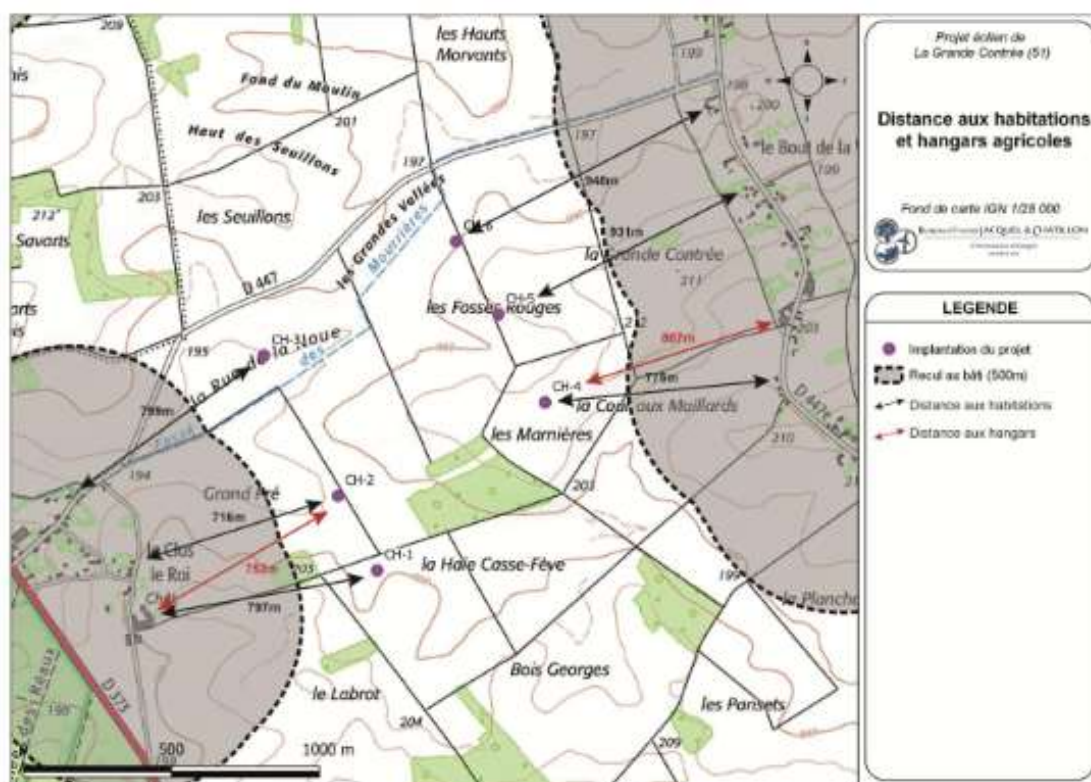
Aujourd'hui ils constatent **du bruit**, un **paysage modifié** et laid, désagréable à vivre. Les flashes lumineuses, les effets stroboscopiques font partie de leur quotidien.

L'attraction du village a changé et ils prennent conscience que leur bien immobilier n'a plus la même valeur. Lorsque je me rends de Corfélix à Charleville il faut passer sur une route communale qui aurait été déclassée à l'époque pour permettre les implantations d'éoliennes au bord de la route. Par temps de gel il faut se méfier à cause des projections de glace ((déjà deux incidents relatés).



A la permanence de l'enquête publique j'ai entendu des personnes excédées par l'ajout d'un troisième parc avec les mêmes nuisances en puissance 3. «*Nous allons être entourés* »

Personnellement je vois les éoliennes du parc de la Brie Champenoise qui sont suffisamment loin de jour (8,5 kms) pour ne pas gêner mais de nuit les clignotements lumineux m'incitent à fermer immédiatement les volets pour ne pas voir « rouge » dans mon séjour.



Carte 6 : Habitations les plus proches du projet (Source : BE Jacquet et Chatillon)

Par contre pour les habitants du Bout de la Ville et du Clos le Roi ce n'est pas la même « musique ». Cette distance légale de 500 mètres mise en avant par le porteur de projet est respectée certes mais la loi n'empêche pas la nuisance sonore et lumineuse surtout que cette distance réglementaire date de 2010 à une époque où les éoliennes étaient inférieures à 100m de hauteur.

C'est inadmissible que cette distance ne soit pas modifiée en fonction de la hauteur de l'éolienne sachant que le Danemark a installé l'an passé une éolienne de 280 mètre de hauteur. Dans la Marne des projets sont en cours de 180 mètres et plus de 200 mètres.....

« L'Académie de médecine » recommande notamment de déterminer "*la [distance minimale d'implantation](#) à la première habitation en fonction de la hauteur des nouvelles éoliennes afin de ne pas majorer leur [impact visuel](#) et ses conséquences psychiques et somatiques*".

Rapport 17-03. Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres Résumé Bull. Acad. Natle Méd., 2017, 201, n° 4-5-6, 529-547, séance du 9 mai 2017

L'extension programmée de la filière éolienne terrestre soulève un nombre croissant de plaintes de la part d'associations de riverains faisant état de troubles fonctionnels réalisant ce qu'il est convenu d'appeler le « syndrome de l'éolienne ». Le but de ce rapport était d'en analyser l'impact sanitaire réel et de proposer des recommandations susceptibles d'en diminuer la portée éventuelle.

Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

Dans le double souci d'améliorer l'acceptation du fait éolien et d'atténuer son retentissement sanitaire, direct ou indirect, le groupe de travail recommande :

- de s'assurer que lors de la procédure d'autorisation l'enquête publique soit conduite avec le souci d'informer pleinement les populations riveraines, de faciliter la concertation entre elles et les exploitants, et de faciliter la saisine du préfet par les plaignants,*
- de n'autoriser l'implantation de nouvelles éoliennes que dans des zones ayant fait l'objet d'un consensus de la population concernée quant à leur impact visuel, sachant que l'augmentation de leur taille et leur extension programmée risquent d'altérer durablement le paysage du pays et de susciter de la part de la population riveraine – et générale – opposition et ressentiment avec leurs conséquences psychiques et somatiques.*
- de systématiser les contrôles de conformité acoustique dont la périodicité doit être précisée dans tous les arrêtés d'autorisation et non au cas par cas,*
- d'encourager les innovations technologiques susceptibles de restreindre et de « brider » en temps réel le bruit émis par les éoliennes et d'en équiper les éoliennes les plus anciennes,*
- de ramener le seuil de déclenchement des mesures d'urgence à 30 dB A à l'extérieur des habitations et à 25 à l'intérieur, (tout en laissant les éoliennes sous le régime des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement),*
- d'entreprendre, comme recommandé dans le précédent rapport, une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires. [Télécharger le rapport](#) (PDF)*

10 fois la hauteur d'une éolienne semble un bon compromis pour protéger la population des effets négatifs, 500 mètres étant devenu une distance dérisoire.

Il serait aussi opportun que cette étude épidémiologique soit enfin faite sur les conséquences au niveau santé **des infrasons et des ondes électromagnétiques**.

L'avifaune

« Au cours de l'étude d'impact réalisée sur le site éolien de la Butte de Soigny, situé à 1,5 km de la zone rapprochée, la LPO Champagne-Ardenne avait mentionné l'existence d'un couloir principal survolant la partie nord-ouest de la zone étudiée pour le parc éolien de la Butte de Soigny ; son prolongement passe à l'ouest de la zone de projet de Charleville. Un autre couloir de moindre importance a été défini sur la partie sud-est du site de la Butte de Soigny, particulièrement emprunté en pré-nuptiale. Celui-ci pourrait potentiellement se prolonger sur la zone d'implantation potentielle »

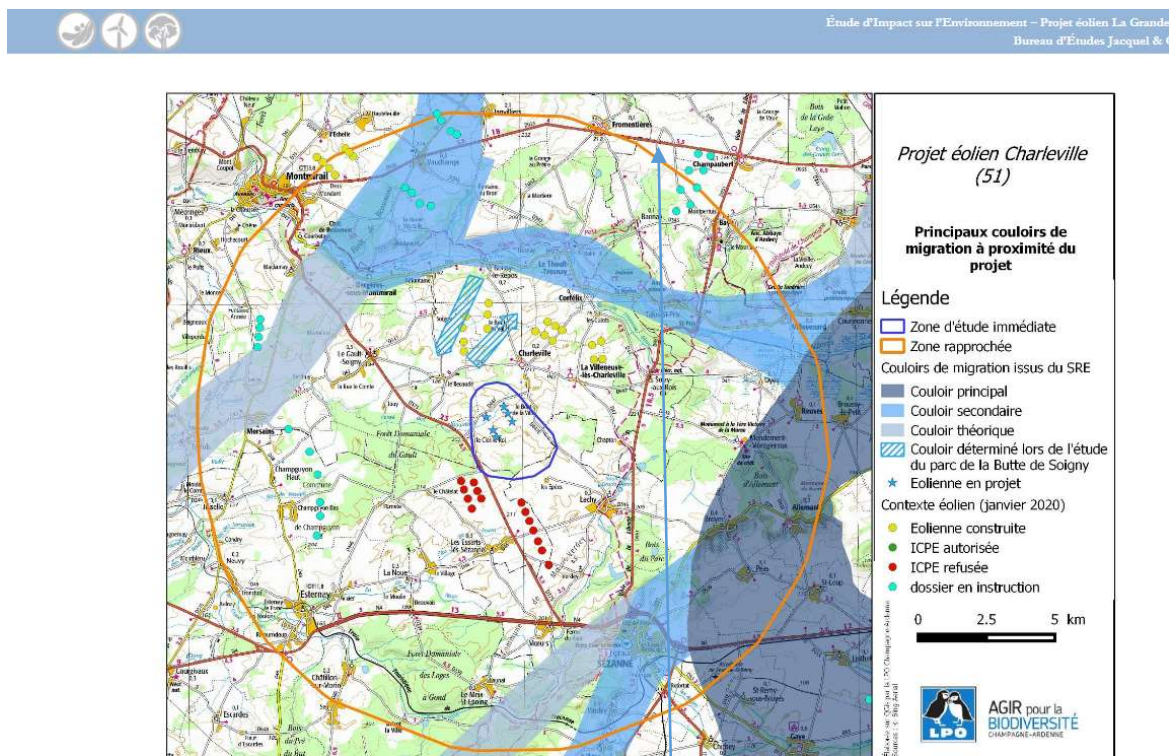


Figure 11 : Disposition du Schéma Régional Éolien sur la zone d'étude rapprochée (Source : LPO Champagne Ardenne)

Quelle chance pour les migrateurs qui passent de chaque côté du projet.

Quel sens d'évitement du danger en passant de part et d'autre des parcs. Ah ! Montmirail pas évité. Et on devrait croire à ce type de schéma idyllique pas forcément exact.

Il n'a pas été mentionné la migration des cigognes qui ne passe pas forcément par ces couloirs : Par où passent-elles pour atterrir à Fromentières ou à Champaubert ?

Il faudrait être bien naïf pour espérer qu'une vérité qui dessert soit dite.

Ci-dessous des photos prises à à Champaubert 21/08/2019



Les grues qui passent chaque année au-dessus des Déserts entre Fromentières et Champaubert



A Fromentières au-dessus le 15/09/2023 perchées sur un élévateur à grains. Elles se reposent pour continuer leur migration

Actuellement un signal d'alarme est tiré pour les rapaces (LPO) « *les rapaces diurnes sont, [...] indéniablement les premières victimes des éoliennes au regard de leurs effectifs de population* ». *En conséquence, l'impact sur les populations de rapaces constitue aujourd'hui un enjeu majeur de la filière. Il est attendu des opérateurs éoliens d'apporter des réponses satisfaisantes* »

Pour autant les milans royaux continuent de mourir par exemple en Haute Marne et les associations environnementales ne prennent pas à la légère cette mortalité (recours possible)

Production électrique marnaise

Plus de 500, éoliennes dans la Marne avec une production de 1 815 802 MWh qui couvre 46,83% des besoins ce qui permet d'affirmer que le département a largement contribué au développement cette énergie. 2^{ème} département français éolien après la Somme il semblerait raisonnable de ne pas continuer cette course à l'éolien au détriment de la qualité de vie des habitants du sud-ouest marnais.

Collectivité	Habitants (chiffres 2020)	Surface en km2	Données ENEDIS pour l'année 2022			production éolienne sur conso totale en %	production totale sur conso totale en %	production éolienne sur production totale en %	production éolienne par habitant en MWh	production éolienne par km2 en MWh
			Conso électrique en MWh	Production électrique en MWh						
				Total	Eolien					
CCSSOM	21 268	762	140 720	217 853	224 746	154.81%	159.71%	96.93%	10.243	285.896
CCSM	5 841	319	62 261	193 602	238 932	310.95%	383.76%	81.03%	33.145	606.713
CCBC	7 582	290	59 889	87 065	92 354	145.38%	154.21%	94.27%	11.483	300.224
Pays Brie et Champagne	34 691	1 371	262 870	498 520	556 032	189.65%	211.52%	89.66%	14.370	363.591
Marne	566 659	8 169	3 877 580	1 815 802	2 181 705	46.83%	56.26%	83.23%	3.204	222.277
Ardennes	269 701	5 229	1 451 387	1 222 184	1 379 371	84.21%	95.04%	88.60%	4.532	233.732
Aube	311 435	6 004	1 896 182	1 846 364	1 998 725	97.37%	105.41%	92.38%	5.929	307.522
Haute Marne	171 798	6 211	1 260 146	656 911	781 471	52.13%	62.01%	84.06%	3.824	105.766
Champagne Ardennes	1 319 593	25 613	8 485 295	5 541 261	6 341 272	65.30%	74.73%	87.38%	4.199	216.345
Meurthe et Moselle	732 590	5 246	3 381 485	177 529	483 517	5.25%	14.30%	36.72%	0.242	33.841
Meuse	183 001	6 211	1 175 971	977 419	1 123 751	83.12%	95.56%	86.98%	5.341	157.369
Moselle	1 049 155	6 216	2 984 590	592 786	891 639	19.86%	29.87%	66.48%	0.565	95.365
Vosges	362 397	5 874	2 287 704	139 670	507 303	6.11%	22.18%	27.53%	0.385	23.778
Lorraine	2 327 143	23 547	9 829 750	1 887 404	3 006 210	19.20%	30.58%	62.78%	0.811	80.155
Bas Rhin (hors ES)	1 148 073	4 755	662 908	41 987	92 460	6.34%	13.95%	45.42%	0.037	8.832
Haut Rhin	767 842	3 525	3 184 215	0	236 066	0.00%	7.41%	0.00%	0.000	0.000
Alsace (hors ES)	1 915 915	8 280	3 847 123	41 997	328 526	1.09%	8.54%	12.78%	0.022	5.072
Grand Est	5 562 651	57 441	22 104 701	7 470 613	9 719 406	33.80%	43.97%	76.86%	1.343	130.057
Hauts de France	5 997 734	31 806	28 636 510	8 220 496	9 646 757	28.71%	33.69%	85.22%	1.371	258.457
Ile de France	12 271 794	12 011	55 089 906	300 747	2 292 568	0.55%	4.16%	13.12%	0.025	25.039
Pays BC / Grand Est	0.62%	2.39%	1.19%	6.67%	5.72%				1070.02%	279.56%

En allant vers Paris notre département voisin la Seine et Marne n'installe aucune éolienne dans ses grandes plaines. Il s'est protégé grâce à des PLUI sans possibilité d'installation industrielle.

Un peu de logique ! Trop d'un côté, rien de l'autre avec plus de besoins de l'autre car plus peuplé. Les éoliennes devraient être installées au plus près des besoins pour éviter la déperdition dans les réseaux (Perte en ligne)

Nos grande plaines marnaises accueillent des éoliennes mais dans le cas présent de la Grande Contrée nous sommes dans un paysage boisé, sur les flancs de la Vallée du Petit Morin, face à des vignes, un contexte paysager par du tout compatible avec ces élévations industrielles.

Rentabilité, production intermittente, démantèlement

Annoncé encore dernièrement par le président MACRON au COP28 : « *Aucune stratégie crédible ne permet de sortir des énergies fossiles en reposant uniquement sur le renouvelable parce le renouvelable est intermittent et fait peser des risques importants sur les réseaux.* » *Triplement du nucléaire horizon 2050 idem pour le renouvelable à horizon 2030....*

Quel revirement après avoir fermé FESSENHEIM ! Pourtant il a toujours été évident

PAS DE VENT PAS DE COURANT

Dans les années 2015, les anti-nucléaires disaient que les énergies renouvelables remplaceraient les centrales nucléaires. Résultat ; l'Allemagne avec ses 30 000 éoliennes est le second pays d'Europe pollueur en CO2 : centrales à charbon et perte de son indépendance énergétique.

Le nucléaire a des inconvénients mais pour l'instant il n'y a pas d'autre solution d'énergie productive, décarbonée et régulière. Les besoins, même si tout un chacun tente d'économiser de l'énergie, sont prévisibles et la production de base doit être assurée.

Les énergies renouvelables sont des compléments qui permettent « du financier » de profit sur les marchés avec des prix spot pas toujours avantageux et très fluctuant :

Kelwatt « Aujourd'hui le 6 décembre 2023, le [prix du MWh d'électricité en France](#) sur le marché Spot est de 128,62 € le MWh alors que demain, il coûtera 105,08 €. Il y a un mois, le prix de l'électricité Spot était de 73,97 € au 6 novembre 2023 alors qu'un an auparavant, il s'élevait à 418,44 € au 6 décembre 2022. »

En regardant régulièrement la production énergétique française par type d'énergie (ECO2mix) on peut s'apercevoir que lorsque le vent souffle les exportations se portent mieux.

EDF devra acheter la production de ce parc de la Grande Contrée : 6 éoliennes de puissance unitaire de 2,2 MW. Hauteur totale pales déployées de ces aérogénérateurs 135 m, mât de 80 m de haut et rotor de 110 m de diamètre car :

Moins de 7 éoliennes, guichet ouvert (c'est mieux que 7 éoliennes et plus), rotor de plus de 100 mètres : EDF paiera 72 € du MWh + prime donc possibilité d'un budget prévisionnel linéaire (voir 1.1.6. CONDITIONS D'ACHAT DE L'ELECTRICITE D'ORIGINE EOLIENNE de l'étude d'impact)

Déficit sur les 15 premières années : 3 140 000€ Bénéfice sur 6 années 6 990 000€ et ce n'est pas terminé. La durée de vie d'une éolienne peut aller jusqu'à 25 ans aujourd'hui. Il est indiqué dans ce prévisionnel un prix de 62€ du MWh alors qu'il est indiqué au-dessus 72€ plus prime.

Donc le bénéfice devrait être plus important Il est évident que la promotion éolienne s'accompagne de profits attractifs pour les multinationales.

Pour le consommateur difficile à comprendre ; il faut payer le prix de l'électricité qui grimpe et qui va finir par créer un sérieux problème de société.

SEPE la Grande Contrée

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance unitaire	Puissance installée	Productible P50	Prix de construction	Montant immobilisé
	unités	en MW	en MW	en heures/eq	en EUR/MW	en EUR
Unité	6	2,20	13,20	2 200	1 400 000	19 075 200
Parc	6	2,20	13,20	2 200	1 400 000	19 075 200

Taux Action A2 (€/MWh)	82,00
Coefficient 1	0,30%
Taux	2,00%
Durée prêt	20,00
% de fonds propres	25%

Plan d'investissement

Investissement	Montant	%
Construction du parc	18 480 000 €	
Intérêts intercalaires	184 800 €	
Frais de construction	97 400 €	
Garantie démantèlement	300 000 €	
Aucune amortissements	18 000 €	
Total investissement	19 075 200 €	
Financement		
Crédit bancaire	14 306 400 €	75%
Apport en FP	4 768 800 €	25%
Total financement	19 075 200 €	100%

Compte d'exploitation	Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
Chiffre d'affaires		900 240 €	1 809 482 €	1 818 510 €	1 827 622 €	1 836 761 €	1 845 944 €	1 855 174 €	1 864 450 €	1 873 772 €	1 883 141 €	1 892 557 €	1 902 020 €	1 911 530 €	1 921 087 €	1 930 693 €	1 940 349 €	1 950 056 €	1 959 814 €	1 969 623 €	1 979 483 €	1 989 394 €	1 999 356 €
Charges d'exploitation		198 000 €	405 108 €	414 423 €	423 957 €	433 708 €	443 684 €	453 888 €	464 328 €	475 027 €	485 932 €	497 109 €	508 542 €	520 239 €	532 204 €	544 445 €	556 967 €	569 778 €	582 882 €	596 289 €	610 003 €	624 027 €	638 362 €
Suivi environnemental		68 350 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 103 €	1 103 €	1 103 €	1 103 €	1 158 €	1 158 €	1 158 €	1 158 €	1 158 €	1 158 €	1 216 €	1 216 €	1 216 €	1 216 €	1 216 €	1 216 €	1 216 €
Montant des impôts et taxes hors IS		127 417 €	-132 086 €	-132 146 €	-132 206 €	-132 267 €	-132 329 €	-132 391 €	-132 453 €	-132 517 €	-132 580 €	-132 645 €	-132 710 €	-132 776 €	-132 842 €	-132 909 €	-134 400 €	-136 468 €	-139 076 €	-142 324 €	-146 232 €	-150 800 €	-156 038 €
Excédent brut d'exploitation		595 473 €	1 271 398 €	1 271 987 €	1 272 665 €	1 273 433 €	1 274 290 €	1 275 236 €	1 276 272 €	1 277 397 €	1 278 612 €	1 279 917 €	1 281 312 €	1 282 797 €	1 284 372 €	1 285 937 €	1 287 592 €	1 289 337 €	1 291 172 €	1 293 097 €	1 295 112 €	1 297 217 €	1 299 412 €
Dotations aux amortissements		435 840 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €	-1 271 400 €
Résultat d'exploitation		-129 367 €	-442 €	-772 €	-1 271 €	-1 945 €	-2 200 €	-2 332 €	-2 414 €	-2 514 €	-2 634 €	-2 774 €	-2 934 €	-3 214 €	-3 514 €	-3 834 €	-4 184 €	-4 564 €	-4 984 €	-5 444 €	-5 944 €	-6 484 €	-7 114 €
Résultat financier		-143 064 €	-277 319 €	-265 378 €	-253 195 €	-240 770 €	-228 094 €	-215 163 €	-201 973 €	-188 524 €	-174 900 €	-160 788 €	-146 504 €	-131 934 €	-117 070 €	-101 907 €	-86 460 €	-70 562 €	-54 567 €	-38 148 €	-21 399 €	-4 316 €	
Résultat courant avant IS		-272 431 €	-277 761 €	-266 150 €	-254 465 €	-242 715 €	-230 945 €	-219 051 €	-207 086 €	-195 054 €	-182 944 €	-170 823 €	-158 575 €	-146 256 €	-133 866 €	-121 406 €	-108 898 €	-96 342 €	-83 742 €	-71 099 €	-59 414 €	-48 580 €	-38 426 €
Montant de l'impôt sur les sociétés	25,00%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Résultat net après impôt		-272 431 €	-277 761 €	-266 150 €	-254 465 €	-242 715 €	-230 945 €	-219 051 €	-207 086 €	-195 054 €	-182 944 €	-170 823 €	-158 575 €	-146 256 €	-133 866 €	-121 406 €	-108 898 €	-96 342 €	-83 742 €	-71 099 €	-59 414 €	-48 580 €	
Capacité d'autofinancement		363 409 €	993 919 €	1 005 330 €	1 017 212 €	1 028 965 €	1 040 733 €	1 052 429 €	1 064 094 €	1 075 629 €	1 028 735 €	1 000 857 €	1 115 105 €	1 125 424 €	1 137 814 €	1 150 274 €	1 163 611 €	1 176 839 €	1 190 967 €	1 205 995 €	1 221 923 €	1 238 751 €	1 256 479 €
Flux de remboursement de dette		292 646 €	594 101 €	606 942 €	618 223 €	630 050 €	641 326 €	652 100 €	662 473 €	673 446 €	684 019 €	695 192 €	706 965 €	719 338 €	732 311 €	745 884 €	759 957 €	774 630 €	789 903 €	805 676 €	821 949 €	838 722 €	855 995 €
Flux de trésorerie disponible		-4 768 800 €	70 763 €	399 818 €	399 485 €	398 989 €	398 313 €	397 412 €	396 273 €	395 146 €	393 726 €	392 100 €	390 275 €	388 150 €	385 724 €	383 098 €	380 271 €	377 245 €	374 019 €	370 593 €	366 967 €	363 141 €	359 115 €

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les assurances environnementales.

Échéancier dette bancaire	Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
Semestre 1			2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	
solde initial S1		14 013 754 €	13 419 653 €	12 813 611 €	12 199 388 €	11 564 738 €	10 921 412 €	10 265 156 €	9 595 708 €	8 912 805 €	8 216 175 €	7 505 544 €	6 780 628 €	6 041 142 €	5 286 791 €	4 517 279 €	3 732 299 €	2 931 541 €	2 114 688 €	1 281 417 €	431 396 €		
Remboursements S1		-295 572 €	-302 513 €	-307 574 €	-313 756 €	-320 063 €	-326 498 €	-333 058 €	-339 734 €	-346 582 €	-353 548 €	-360 650 €	-367 904 €	-375 299 €	-382 842 €	-390 537 €	-398 387 €	-406 395 €	-414 563 €	-422 896 €	-431 396 €		
solde final S1		13 718 182 €	13 117 140 €	12 506 038 €	11 881 634 €	11 244 670 €	10 594 917 €	9 932 097 €	9 255 956 €	8 566 223 €	7 862 627 €	7 144 889 €	6 412 724 €	5 665 843 €	4 903 949 €	4 126 742 €	3 333 912 €	2 525 147 €	1 700 125 €	858 521 €	0 €		
intérêts S1		-143 064 €	-140 128 €	-138 156 €	-136 154 €	-134 124 €	-132 067 €	-130 000 €	-127 924 €	-125 839 €	-123 746 €	-121 645 €	-119 537 €	-117 422 €	-115 300 €	-113 172 €	-111 039 €	-108 901 €	-106 758 €	-104 610 €	-102 457 €	-100 300 €	-98 139 €
Semestre 2			1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	
solde initial S2		14 306 400 €	13 718 182 €	13 118 140 €	12 506 038 €	11 881 634 €	11 244 670 €	10 594 917 €	9 932 097 €	9 255 956 €	8 566 223 €	7 862 627 €	7 144 889 €	6 412 724 €	5 665 843 €	4 903 949 €	4 126 742 €	3 333 912 €	2 525 147 €	1 700 125 €	858 521 €		
Remboursements S2		-292 646 €	-298 528 €	-304 529 €	-310 650 €	-316 894 €	-323 263 €	-329 761 €	-336 389 €	-343 150 €	-350 048 €	-357 084 €	-364 261 €	-371 583 €	-379 052 €	-386 670 €	-394 443 €	-402 371 €	-410 458 €	-418 709 €	-427 125 €		
solde final S2		14 013 754 €	13 419 653 €	12 813 611 €	12 199 388 €	11 564 738 €	10 921 412 €	10 265 156 €	9 595 708 €	8 912 805 €	8 216 175 €	7 505 544 €	6 780 628 €	6 041 142 €	5 286 791 €	4 517 279 €	3 732 299 €	2 931 541 €	2 114 688 €	1 281 417 €	431 396 €		
intérêts S2		-143 064 €	-137 182 €	-131 181 €	-125 060 €	-118 816 €	-112 447 €	-105 949 €	-99 321 €	-92 560 €	-85 662 €	-78 626 €	-71 449 €	-64 127 €	-56 658 €	-49 039 €	-41 267 €	-33 339 €	-25 251 €	17 001 €	8 585 €		

Figure 4 : Plan d'affaires prévisionnel du projet (Source : SEPE LA GRANDE CONTREE)

La SEPE LA GRANDE CONTRÉE est une filiale de OSTWIND. SARL à petit capital de 15000€ pour limiter l'engagement. Jusqu'où OSTWIND sera solidaire de sa filiale en cas de problème ?

Société porteuse	SEPE LA GRANDE CONTREE
Forme juridique	Société A Responsabilité Limitée
Capital	15 000 €
Numéro d'identification RCS	839 309 143
Siège social	1, rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM
Gérant de la société	M. Fabien KEYSER
Référent projet	M. Cédric LACHENAL

Tableau 1 : Information administratives de la société (SEPE La Grande Contrée)

Le montant de la garantie financière pour démantèlement par éolienne représente 56 064€ soit 336 386 € au total. Ces provisions sont insuffisantes. Démantèlement et recyclage de matériaux sont onéreux et peu sont rachetés. Cas concret récent :

Surplombant Lodève, à Bernagues (34) 7 éoliennes tournent depuis 2016 .Le permis de construire a été annulé deux fois en Conseil d'État. Devant la cour d'appel de Nîmes (mars 2023) le promoteur (VALECO) a souligné qu'il n'était pas en mesure de supporter le coût du démontage de ses éoliennes (qui fonctionnent sans permis), avançant un coût de... 171.000 euros par machine.

Pas de commentaire. Le lecteur appréciera.

Commune et concertation

II.1. HISTORIQUE DU PROJET ET CONCERTATION De juin 2014 à mai 2020 : Tous les échanges ont été notés dans l'étude. Aucun intérêt pour la population qui a effectivement été informée de l'existence de ce projet mais qui a subi et n'a rien pu formaliser avant l'enquête publique.

20% des retombées fiscales pour la commune et tous les inconvénients.

Faut-il vraiment imposer aux habitants de telles nuisances en échange de recettes peu conséquentes qui risquent en plus de faire baisser les dotations annuelles communales (péréquation qui consiste pour l'Etat à répartir équitablement les dotations versées aux collectivités)

La photo de CORROY dans la Marne ci-dessous fait le tour de France. Le bon choix pour cette petite commune ?



Voilà le devenir d'un village quand l'appétit des porteurs de projets n'a plus de limites.

Vie et éolien ne sont pas compatibles. Qui prendra la responsabilité d'une nocivité de l'éolien sur l'humain, que l'on ne veut pas voir aujourd'hui, dans les implantations actuelles trop proches des habitations ? Quant aux animaux.... C'est quantité négligeable !!!! Et pourtant ce sont les plus sensibles.

Merci Madame et Monsieur le Commissaire enquêteur de prendre en compte la spécificité de notre terroir et de le protéger tant qu'il est encore temps en donnant un avis défavorable.